



## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

*L'an deux mille Quatorze et le 17 Juillet*

*Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau*

**Etaient présents (22)** : Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN,, Madame Marcienne LORMEL/ARPHEXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Marie FOUCAN, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Monsieur Jean DARTRON, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrice RESEDEDANT,

**Etaient absents (08)** : Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Monsieur BLANCHE Klébert, Madame Michelle MAKAIA-ZENON, Monsieur Favrot DAVRAIN, Madame Sabrina GARES, Monsieur Saint-Hilaire Florimond DELOUMEAUX.

**Etaient représentés (03)** : Madame Nadia NEGRIT (par Madame Monique DELMESTRE), Monsieur Judex LACLOSSE (par Madame Nita FOUCAN), Madame Marie-Christine NANNETTE (par Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR)

*Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

*Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*

### **Délibération n° 02-06-2014**

#### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 Juin 2014**

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir formuler ses observations et apporter ses modifications essentielles sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 Juin 2014.*

*Après avoir procédé aux modifications de rigueur, Monsieur le Maire de bien vouloir approuver les procès-verbaux susvisés.*



## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le projet de procès-verbal du conseil municipal du 12 Juin 2014  
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire  
et après en avoir délibéré*

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** *Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Juin 2014 est approuvé.*

**ARTICLE 2 :** *Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision.*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

*Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 17 Juillet 2014*



*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité*

*Le .....*

*Formalités de publicité*

*effectuées le \_\_\_\_\_*

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.***

